

# BAC

N° 89

SNCA e.i.L. Convergence

Trimestriel

e. comme Efficacité

1 €uro

Oct. à Déc. 2025

i. comme Indépendance

L. comme Laïcité

Bulletin des Agrégés & Certifiés

## SNCA

Certifiés, Agrégés e.i.L.  
Convergence

9, rue de l'ancien presbytère  
45220 SAINT-FIRMIN-DES-BOIS  
06 82 13 73 43  
[pierre.couranjou@gmail.com](mailto:pierre.couranjou@gmail.com)  
Site  
[www.snca-nat.fr](http://www.snca-nat.fr)

## Sommaire

Congrès des syndicats e.i.L.  
Convergence  
Cher Raymond  
L'Education nationale indigne  
La MLDS ? Passée aux oubliettes !  
Dégradation de la santé mentale  
La Convention sur les temps de l'enfant  
AESH  
Le poisson pourrit par la tête  
De la loyauté  
De la loyauté et corruption  
Un joli petit village

Directeur de Publication  
Pierre COURANJOU  
N° CPPAP : 09075S 06175  
N° ISBN : en instance  
Conception & réalisation  
au siège  
9, rue de l'ancien presbytère  
45220 SAINT-FIRMIN-DES-BOIS

**CAPITALISMUS DELENDUS EST.**

*e comme efficacité*

*i comme indépendance*

*L comme Laïcité*

**CONGRES DES SYNDICATS EIL  
CONVERGENCE  
du 18 octobre 2025**

« Sens de l'école, sens du métier »  
Colloque amphi. LIARD –  
SORBONNE 2002

## **Etat de l'école**

Des changements de grande ampleur ont eu lieu ces dix dernières années, Le personnel enseignant comme les élèves ont changé, La décentralisation poussée au paroxysme remet en cause la notion même d'éducation nationale. On voit des règles s'appliquer ici, et non pas là : telle académie invite les chefs d'établissement à limiter le nombre de conseils de discipline, dans un établissement de la Nièvre 51 conseils se sont tenus de la rentrée aux vacances de Toussaint !

La décentralisation produit une rupture de l'égalité ; les personnels MLDS sont traités différemment d'une académie à l'autre ; chacun semble faire ce qu'il veut, du recteur au DASEN. La gestion des services académiques, faute de directives politiques claires, est déplorable.

### **Il est temps de redonner du SENS à l'École.**

Chaque ministre apporte sa réforme, en contradiction parfois avec la précédente. Le Brevet des collèges sensé être le passeport pour la Seconde, ne joue pas ce rôle, il ne remplit pas non plus celui de certificat attestant d'un « niveau », puisque des tests sont passés à l'entrée de la Seconde. A quoi sert le Brevet ?

La politique ministérielle et rectorale consiste moins à faire qu'à faire savoir. On ne fait pas grand chose mais on s'ingénie à dire qu'on s'en occupe. Voici qu'il faut nous préoccuper de « santé mentale ». Chaque établissement doit envoyer au rectorat un tableau indiquant les noms des référents ! On remplit des tableaux pour montrer que nos missions sont assurées !

Le rôle pédagogique du chef d'établissement passe au dernier plan : il doit remplir des tableaux sans cesse et pour tout.

L'Inspection générale dans son dernier rapport distingue le chef et l'adjoint, vrai sous-fifre que le chef évalue, alors qu'ils sont issus du même concours et font partie du même corps.

Cette École est en échec : l'absentéisme et la violence sont le lot quotidien, les profs sont malheureux, les chefs d'établissement ne jouent que mal leur rôle pédagogique, englués dans des tâches souvent inutiles.

Cette École ne fournit pas les emplois dont le pays a besoin. Même si beaucoup sont bacheliers, il y a toujours 50% d'échecs en première année de faculté. Les bacs scientifiques ne s'orientent pas vers les facultés de sciences... L'orientation au lieu de présenter les métiers et les rendre attractifs, gère des flux et des stocks.

L'école inclusive ne sert à rien : par manque de personnel, un AESH travaille avec plusieurs élèves, ne donnant qu'à chacun quelques heures ; aucun travail suivi n'est possible.

### **Redonner du SENS A L'ECOLE ET AU METIER**

Pour former des citoyens et des professionnels, il faut des enseignants compétents recrutés sur concours et au salaire attrayant.

Redonner son caractère national à l'éducation en unifiant les réglementations et les statuts des personnels.

En finir enfin avec le sophisme managérial qui privilégie la communication aux dépens du contenu.

Faire preuve de courage en affrontant les difficultés au lieu du « pas de vague » ministériel et rectoral.

## **Exemple : la MLDS**

Les enseignants-coordonnateurs sont recrutés sur concours, le CPIF (coordination pédagogique et ingénierie de formation), ou assimilés. Mais beaucoup sont auxiliaires. Au total, ils sont 900 dans la France entière et échappent au Droit commun défini par le *Code de l'Education* au prétexte que la Mission de lutte contre décrochage scolaire relève des recteurs. D'où des distorsions sur les missions, les fonctions, les rémunérations : une vraie pagaille contraire au Droit commun !

Les Syndicats e.i.L. Convergence exigent l'application du Droit commun défini par le *Code de l'Education* aux enseignants-coordonnateurs en ce qui concerne :

- 1/ les salaires
- 2/ l'inspection
- 3/ la gestion nationale de la MLDS et de ses personnels
- 4/ le recours au concours CPIF
- 5/ la création d'une agrégation CPIF

## **Participants au Congrès**

Philippe NIVET, plp CPIF  
Siham BOUKRAA, coordonnatrice MLDS,  
Erkan YILMAZ, plp eco-gestion  
Titous MESSAOUD, malade, excusé,  
Jamal Hadir, certifié CPIF  
Thierry DRUAIS, per. dir,  
Françoise ROCHE, agrégée,  
Pierre COURANJOU, per. dir.

Le Congrès valide la proposition d'Erkan YILMAZ qui devient le nouveau *webmestre*.

## **AU REVOIR, CHER RAYMOND !**

Il fut pendant de longues années le webmestre des Syndicats e.i.L. Convergence et particulièrement du SNCA e.i.L. Convergence. Il alimenta le site des nombreux articles fournis par les responsables de ces syndicats. Il permit à **BAC** (Bulletin des agrégés et certifiés) de paraître à peu près régulièrement et de porter la voix du syndicalisme enseignant efficace, indépendant et laïc. Mais l'âge venant, il a préféré se consacrer à sa femme et à ses petits-enfants : il a bien raison !

Au revoir, donc, cher Raymond. Vis ta vie comme elle t'attend : encore longue et pleine des joies que souhaite toujours un vieil enseignant comme toi ... Au revoir, mon bien cher compagnon !

Françoise Roche-Bonnet,  
autrefois secrétaire générale du SNCA e.i.L. Convergence

# L'EDUCATION NATIONALE INDIGNE DE L'ECOLE DE LA REPUBLIQUE

## Exemple : la MLDS de l'académie de Lyon

*« La République est Une et Indivisible »*

Proclamation de la Convention du 25 septembre 1792

Depuis des mois, les enseignants-coordonnateurs de l'académie de Lyon, en charge de la MLDS (Mission de Lutte contre le Décrochage scolaire\*) sont bernés par l'Etat. Regroupés en intersyndicale, ils ont à faire aux recteur et rectrice interchangeables, aux DASEN (directeurs académiques des services de l'Education nationale) recrutés dans l'entre-soi du clientélisme, aux élus de la Région et leurs « conseillers » qui les laissent marner dans **leurs revendications pourtant éminemment légitimes**. Les enseignants-coordonnateurs, titulaires ou auxiliaires, sont en charge des adolescents décrocheurs de l'académie de Lyon dans la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Ce qui est valable pour toute les académies ne l'est pas dans l'académie de Lyon sous des prétextes variés : changement de recteurs, changement de gouvernements (4 depuis 2024 : BARNER, BAYROU, LECORNU 1 et 2 ...) et des ministres inconnus et, eux aussi, interchangeables : Anne GENETET, Elisabeth BORNE (ex-Premier Ministre), Edouard GEFFRAY (?), nommé par LECORNU 2... **Le rectorat n'a pas d'argent, la région non plus ...** Et les enseignants-coordonnateurs, titulaires ou auxiliaires, ils en ont ?

Les services du rectorat qui ont à gérer des milliers de profs, de proviseurs, de principaux, d'adjoints, de CPE, de pions en tout genre, d'administratifs de tout poil, d'inspecteurs, de leurs propres agents, les « remplaçants », et j'en oublie, ne se soucient aucunement des quelques dizaines d'enseignants-coordonnateurs dont le sort leur incombe : ils passent à la trappe ! Car, et c'est la principale anomalie de la MLDS : **elle échappe, illégalement, au droit commun de l'Ecole de la République** tel que le définit le *Code de l'Education*. Cette anomalie, tout-à-fait contraire à la Loi, entraîne des contraintes et des différences indignes et inadmissibles que supportent les enseignants-coordonnateurs de l'académie de Lyon.

Prenons des exemples. Les conditions de travail ne sont pas respectées : temps de travail par semaine et par année. Ainsi, ils sont considérés comme des administratifs et non comme des enseignants étant rappelés pour bosser pendant leurs temps de congés ! Ils sont rattachés pour leur nomination à un ou deux tout au plus établissements scolaires (des lycées) mais ils interviennent pour leurs services et avec le matériel adéquat dans bien plus d'établissements et ils ne sont pas défrayés de leurs frais : ils n'ont qu'à utiliser les transports en commun ! Idiot, mais « **pensé** » par **des ignorants incapables** ! Aucune inspection, aucun mutation comme pour le moindre pékin portant recruté par concours ... Pour les inspections, dues mais jamais effectuées, il faut recourir aux tribaux administratifs pour rattraper le manque de progression indiciaire prévue dans la carrière ! Et quant à la rémunération de base, elle est sujette à la discrétion\*\* et au manque de connaissance des « services » rectoraux ... Et ainsi de suite.

Nous sommes loin de l'**Egalité des Droits qui est au cœur de la devise de la République** ! Le SNCA et les Syndicats e.i.L. Convergence exigent donc, pour les enseignants-coordonnateurs de la MLDS de l'académie de Lyon et de toutes les autres académies de France :

- 1/ l'annulation du « privilège » indu des rectorats à gérer leur MLDS comme ils l'entendent,
- 2/ pour ces personnels, **l'application du droit commun défini par le *Code de l'Education*** tant en ce qui concerne les rémunérations, l'organisation des services d'enseignement et les inspections.

Ils exigent également **le recours systématique au concours CPIF\*\*\* et la création d'une agrégation CPIF**.

\* Rappelons que l'Ecole de la République est obligatoire, gratuite et laïque de 3 à 16 ans et au-delà pour ne pas interrompre un cursus scolaire entamé.

\*\* entendue comme « arbitraire » ...

\*\*\* CPIF pour « Coordination pédagogique et Ingénierie de Formation »

## LA MLDS ? PASSEE AUX OUBLIETTES !

Le ministre de l'Education nationale - lequel ? Il y en a eu 4 depuis la dissolution intempestivement sublime de juin 2024 :

Nicole BELLOUBET, exerçant les affaires courantes jusqu'au mois de septembre 2024,

Anne GENETET, avec BARNIER (septembre-octobre 2024),

Elisabeth BORNE (23 octobre 2024 – 12 octobre 2025), avec BAYROU  
Edouard GEFFREY depuis le 12 octobre 1925 avec LECORNU.I & II

Peu importe : un des 3 premiers avait eu la **bonne idée de se pencher sur la MLDS**, Mission de Lutte contre le Décrochage scolaire. Le SNCA e.i.L. Convergence et sa fédération, les Syndicats e.i.L. Convergence, sont les organisations syndicales qui se sont le plus impliquées – pour ne pas dire les seules ... - dans **la défense des personnels et des jeunes concernés par cette Mission**. Et cela, depuis de très nombreuses années. ! Eh bien, les changements gouvernementaux ont interdit à ces deux organisations d'être reçues par le ministre puisque l'un des trois a envoyé d'un revers de main la MLDS ... aux oubliettes !

Outre que l'Ecole de la République est mis à l'encan par l'actuel Président de la République qui a fait toutes ses études dans le giron des écoles privées et qui a supprimé, sans coup férir, l'ENA, la seule école publique de son *cursus*, la MLDS a soumis le même sort : **un nouveau ministre, et les convocations pour s'enquérir de la santé de la MLDS sont jetées au panier**, à la poubelle, au fumier, à la décharge comme un détritus sans importance. Le décrochage scolaire bat son plein, les personnels de la MLDS sont méprisés par les rectorats dont certains de leurs responsables ignorent jusqu'à l'existence. Le **Code de l'Education** est bafoué par ceux-là mêmes qui sont en charge de l'appliquer : **900, peut-être 1000 enseignants-coordonnateurs répartis entre 30 académies et 2 vice-rectorats ça ne pèse pas lourd !** Et la moitié d'entre-eux sont des contractuels ! Vous pensez bien qu'on se fout éperdument d'eux.

Pourtant le décrochage scolaire entre 12 et 16 ans est une plaie pour les jeunes eux-mêmes qui s'écartant de l'école ne peuvent se construire dans une société nombreuse (18 millions de Français en plus en 75 ans ...), technique, et de plus en plus en concurrence avec les sociétés du monde entier. **Ce déchet, ainsi que le considèrent les ministres qui ont renoncé à s'informer sur le décrochage scolaire**, est un danger pour eux-mêmes et pour la société qu'ils prétendent protéger.

Le SNCA e.i.L. Convergence et sa fédération exigent d'être reçus par le ministre de l'Education nationale pour que le gouvernement sache enfin que le décrochage scolaire qui touche de plus en plus de jeunes en collège et en lycée est **une vraie plaie sociale que la MLDS, si peu considérée, soigne et tente de guérir.**

## **DEGRADATION DE LA SANTE MENTALE DES ENSEIGNANTS : UNE URGENCE SOCIALE IGNOREE !**

Depuis plusieurs années, la santé mentale des enseignants se dégrade de manière alarmante. Stress chronique, épuisement professionnel, perte de sens, isolement, souffrance au travail : ces réalités sont désormais massives et touchent l'ensemble des personnels, tous degrés confondus. Cette situation n'est ni le fruit du hasard ni une fatalité individuelle, mais la conséquence directe de **choix politiques et managériaux** qui fragilisent durablement le service public d'éducation.

Les enseignants sont confrontés à une accumulation de pressions : injonctions contradictoires, réformes permanentes imposées sans concertation, surcharge de travail, classes surchargées, manque de moyens humains et matériels, dégradation du climat scolaire, multiplication des tâches administratives ... À cela s'ajoute **une perte de reconnaissance institutionnelle, tant salariale que professionnelle**, qui alimente un profond sentiment de déclassement et d'abandon.

La dégradation des conditions de travail a des conséquences lourdes sur la santé mentale des personnels : anxiété, troubles du sommeil, *burn-out*, arrêts maladie de plus en plus fréquents, voire situations de détresse extrême ... Trop souvent, les enseignants sont renvoyés à une responsabilité individuelle de gestion du stress, alors même que la souffrance est collective et systémique. **Cette logique est inacceptable.**

Face à cette réalité, l'institution persiste à nier l'ampleur du problème ou à y répondre par des dispositifs insuffisants et déconnectés du terrain. Les cellules d'écoute ne remplacent ni des **effectifs normaux i.e. allégés**, ni des **conditions de travail dignes**, ni une **reconnaissance réelle du métier**. La prévention des risques psychosociaux ne peut se limiter à des discours : elle doit se traduire par des actes concrets.

Le SNCA e.i.L Convergence dénonce **une politique qui maltraite les personnels et met en danger leur santé**. Il exige une amélioration immédiate des conditions de travail :

- baisse des effectifs par classe,
- allègement des charges administratives,
- arrêt des réformes imposées,
- respect du métier et de l'expertise pédagogique des enseignants.

Il revendique, **surtout, une revalorisation salariale significative et immédiate**, seule à même de donner reconnaissance et sens au travail.

Prendre soin de la santé mentale des enseignants, c'est défendre une école publique de qualité. Un Service Public d'Education ne peut fonctionner en épousant celles et ceux qui le font vivre. Il est urgent que l'État assume ses responsabilités et mette fin à une politique de dégradation continue des conditions de travail. **La souffrance au travail n'est pas une variable d'ajustement : c'est une ligne rouge que nous refusons de voir franchie.**

## **CONVENTION CITOYENNE SUR LES TEMPS DE L'ENFANT : UN COUT EXORBITANT POUR DES PROPOSITIONS IRREALISTES !**

Le SNCA e.i.L Convergence dénonce les conclusions de la convention citoyenne sur les temps de l'enfant, un exercice ayant coûté près de **4 millions d'euros** d'argent public pour un résultat déconnecté des réalités scolaires et sociales.

Cette initiative, présentée comme une consultation citoyenne, relève avant tout d'une opération **de communication politique**. Sous prétexte de repenser les « **temps de l'enfant** », citoyens et jeunes ont été sollicités pour une mission irréalisable : réorganiser l'école, le travail, les transports, le périscolaire et la politique familiale sans disposer des leviers nécessaires. Le rapport repose sur des bases théoriques fragiles. Il continue de considérer les élèves comme des profils homogènes et standardise leurs « pics d'attention », ignorant les réalités du quotidien : **4 heures d'écran par jour en moyenne pour un collégien**, transports, contraintes familiales et sociales, manque chronique de sommeil.

Les propositions telles que **semaine de 4,5 ou 5 jours, début plus tardif et fin plus tôt de l'école, multiplication des pauses** sont irréalistes. La quasi-totalité des communes a déjà abandonné ces modèles faute de moyens financiers et humains pour un périscolaire de qualité. Pire, ces mesures risquent d'**alimenter le marché du soutien scolaire privé** et d'accroître les inégalités. L'attractivité du métier enseignant, pourtant cruciale, est traitée superficiellement. **Le pouvoir d'achat des enseignants a fortement reculé, les classes sont surchargées et les conditions de travail se dégradent, provoquant une crise des vocations sans précédent.**

Le SNCA e.i.L Convergence reste vigilant : les enseignants et cadres de l'éducation se réinventent chaque jour pour accompagner des élèves hétérogènes dans des conditions souvent difficiles. Si certains envisagent de quitter le métier, ce n'est ni par refus du changement ni par immobilisme, mais parce que **l'institution ignore les causes réelles de la crise de l'École**. Le SNCA e.i.L Convergence appelle à des mesures concrètes et financées, plutôt qu'à des exercices coûteux et déconnectés de la réalité, et à cesser d'instrumentaliser les citoyens et les jeunes **pour masquer les manquements structurels de l'Éducation nationale**.

## **AESH :**

### **les essentiels à l'école, oubliés par l'institution !**

Le constat est aujourd'hui sans appel : le second métier le plus précarisé de l'Éducation nationale reste celui des personnels\* **Accompagnants des Élèves en Situation de Handicap (AESH)**. Cette réalité est d'autant plus choquante que ces personnels occupent une place centrale dans le service public d'éducation et sont des acteurs indispensables de la mise en œuvre de l'école inclusive.

Chaque jour, les AESH accompagnent des élèves aux besoins éducatifs particuliers, favorisent leur autonomie, participent à leur réussite scolaire et contribuent à un climat scolaire apaisé. Leur rôle est fondamental, tant sur le plan pédagogique qu'humain. Pourtant, malgré cette responsabilité majeure, **leur travail demeure largement sous-valorisé, invisibilisé et insuffisamment reconnu par l'institution**.

Les conditions de rémunération des AESH sont indignes. Payés au SMIC horaire, ils sont nombreux à percevoir moins de 1 000 euros nets par mois. Cette situation résulte directement de la **généralisation des contrats à temps incomplet imposés**, qui maintiennent ces personnels dans une précarité économique durable. À cela s'ajoutent des carrières sans véritable perspective d'évolution,

des contrats fragiles et une reconnaissance statutaire inexisteante.

Cette précarité organisée a des conséquences lourdes : difficultés financières, épuisement professionnel, *turn-over* important et, *in fine*, une fragilisation de l'accompagnement des élèves. Comment prétendre construire une école inclusive ambitieuse lorsque celles et ceux qui en sont les piliers vivent dans l'incertitude et la pauvreté salariale ?

Face à ce constat inadmissible, le SNCA e.i.L Convergence refuse toute forme de fatalisme. Nous dénonçons **une politique qui fait reposer l'inclusion scolaire sur l'exploitation et la précarisation des personnels**. Reconnaître les AESH, ce n'est pas seulement améliorer leur situation individuelle : c'est faire le choix politique d'une école inclusive de qualité, respectueuse des personnels comme des élèves.

L'inclusion ne peut plus être un slogan. Elle doit s'appuyer sur des moyens humains reconnus, protégés et justement rémunérés.

### **Nos revendications chiffrées pour les AESH**

#### **1. Un salaire digne pour vivre de son travail**

- **Un salaire minimum de 1 800 € nets mensuels** pour un temps plein, dès l'entrée dans le métier.
- **Une revalorisation immédiate de 400 € nets minimum** pour l'ensemble des AESH actuellement en poste.

#### **2. Des temps pleins choisis**

- La **transformation de tous les contrats à temps incomplet en temps pleins choisis**, sur la base de **35 heures hebdomadaires**.
- La **prise en compte intégrale du temps de travail réel** : accompagnement des élèves, réunions, préparation, formation, déplacements.

#### **3. Un véritable statut de la fonction publique**

- La **création d'un corps de fonctionnaires AESH, de catégorie B**, avec une grille indiciaire dédiée.
- La **titularisation sans condition de concours** de l'ensemble des AESH actuellement en poste.
- La **reprise à 100 % de l'ancienneté** dans la nouvelle grille indiciaire.

\* A 90 % ce sont des femmes.

## LE POISSON POURRIT PAR LA TETE ...

Certains de nos mandants nous alertent et, par l'expression d'autres organisations aussi, nous constatons que nous ne sommes pas les seuls à être alertés !

**L'alerte porte sur le mal être** que ressentent les personnels au statut de cadre (*cf.* enquête Talis de l'OCDE publiée en octobre dernier) que sont les enseignants comme les personnels de vie scolaire, d'orientation ou de direction. Ce ressenti semble s'être généralisé dans l'éducation nationale française par l'effet d'un déclassement social et salarial augmenté du poids des injonctions contradictoires d'**un management mal emprunté, obsolète et inadéquat**.

Ainsi, pour faire valoir ceux qui le portent, derrière l'injonction au « **courage managérial** » ce sont bien les pratiques menant au harcèlement au travail, les décisions dont les effets sont transcrits dans les RSST\* et **les délations réciproques** qui sont induites, voire encouragées.

Pour l'encadrement de direction et d'inspection, l'accès aux « postes fonctionnels » et aux fonctions menant au titre de « **cadres supérieurs** » sont une carotte dont la puissance n'a d'égal que le décervelage, forme de **rouille passive de la promotion des valeurs d'une école laïque et universelle** au profit d'un modèle libéral se voulant « **performatif, statistique et managérial** ». Or, nos militants constatent, sur le terrain, que cet état d'esprit à même atteint les **relations entre les responsables locaux des plus importantes des organisations corporatistes** ! Il est ainsi fréquent que la couleur syndicale du prédécesseur influera beaucoup sur le constat et le bilan prospectif que le chef d'établissement ou chef de service établira à son arrivée dans un établissement ou une administration de l'éducation nationale ...

Ce sont des **règlements de compte qui pèsent ainsi sur le climat de travail de l'ensemble des personnels** pédagogiques, éducatifs ou administratifs d'un établissement ou d'un service. Mais qui intéressent tout autant, pour leur action de pilotage, les hiérarchies départementales ou académiques comme ministère ou inspection générale.

Nous invitons à lire l'article du SNCA e.i.L.Convergence sur la « **Dégénération mentale des enseignants** » et nous y reviendrons par quelques situations qui nous ont été signalées sous forme d'**ALERTE**

(à suivre) ...

\* *Registres santé sécurité au travail*

## DE LA LOYAUTE

L'année 2025 aura été ponctuée par une augmentation de la charge de missions demandée à l'IGESR\* en raison des dysfonctionnements répétés dans le pilotage des EPLE\*\* : triste et incongrue invention des années 80 lorsque le maître mot de « *décentralisation* » accompagnait l'arrivée d'un nouveau pouvoir. Néanmoins, remarquons que l'inspection générale qui a assuré une permanence durant la précipitation des rotations ministérielles ne semble pas en reste.

En effet, la mise en réseau d'établissements prend de plus en plus d'importance pour sélectionner des *managers* dont le titre sera « chefs d'établissement » mais ... en nombre réduit ! C'est ce que consacre le rapport de l'IGESR\*, sur « les Chefs d'établissement », publié à la rentrée 2024 qui établit qu'il y aurait environ 7.500 chefs d'établissement du second degré, alors que près de 16.000 personnels de direction ont ce titre par le concours interne qu'ils ont réussi.

C'est le même rapport qui, dès son introduction, affirme que les chefs d'établissement - « chefs » - sont parmi **les cadres « supérieurs » les plus (?) voire les mieux (!) payés**. Pour rappel, le rapport fut publié à la veille de la mise en place du nouveau protocole d'évaluation annuelle des **adjoints - chefs d'établissement** à partir d'un CREP\*\*\* appréciés par le chef d'établissement - « chef » : même corps, mêmes primes, dont le fameux CIA\*\*\*\* qui vaut actuellement tant de pétitions et de proclamations offusquées des organisations syndicales ou OP (nous y reviendrons). **La situation est unique dans l'administration française** ; elle peut avoir un autre qualificatif assez proche ( i ..., u ...) si l'on se rappelle qu'elle a été négociée par l'organisation corporatiste majoritaire des personnels de direction ...

Envisageons que si la situation perdure, elle **mettra fin au corps unique des PERDIR**.

Face cette duplicité partagée, **le SNCA e.i.L. Convergence sera au côté des adjoints** qui alertent et qui subissent de telles discriminations professionnelles et salariales.

A la déloyauté comme principe de « *management* », nous opposerons **notre engagement pour la défense de l'Ecole de la République** et de ses **représentants loyaux** et trop souvent stigmatisés pour leur sens de la loyauté, nécessaire au sens qu'il donne à leur métier.

\* Inspection générale de l'Education nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche

\*\* Etablissement Public Local d'Enseignement

\*\*\* CREP

\*\*\*\*CIA

## DELOYAUTE ET CORRUPTION

La multiplicité des remontées de **dysfonctionnements entre services ou personnels** en charge de la responsabilité administrative aux niveaux local, déconcentré ou dépendant de la gestion RH\* nationale et les personnels en charge des missions pédagogiques ou éducatives (enseignants, personnels des MLDS, CPE\*, Psy-EN, CO\*\*, etc.) fait écho **aux rapports dysfonctionnels des usagers et élèves avec leur Ecole**.

Il s'agit de rappeler que, après des années de lois, décrets, circulaires, **la prétendue décentralisation de l'Education nationale s'opère surtout par une déconcentration** telle que la structure locale assumant sans formation une responsabilité pour laquelle elle n'a pas été préparée se trouve exposée aux effets de son insuffisance.

Il s'agit également de souligner que ces mêmes structures locales ont recours aux médiocres outils d'un « *management* » se voulant performant et moderne, **alors qu'il est obsolète et discriminant ...**

Il s'agit de constater que l'érosion des protocoles de gestion tournés sur la récupération de leur propre justification et le recours aux **dénonciations** spontanées mais intéressées (les fameuses sources de terrain des administrations départementales) ou provoquées (objectifs des missions de

l'IGESR) donnent à la gestion administrative de l'Education nationale une couleur de rouille qui en définit son rapport à la loyauté...

(à suivre dans l'ALERTE)

\* Conseiller principal d'éducation

\*\* Conseiller d'orientation

## UN JOLI PETIT VILLAGE

### Une histoire vraie en forme de conte horrifique

Nous sommes dans le Morvan, âpre en hiver, délicieux à la belle saison. Le joli petit village de M ... a une église avec son clocher qui pointe vers le ciel ; il a aussi une mairie où le maire prépare activement les prochaines élections municipales ; et une école, une toute petite école avec une classe maternelle où, depuis la rentrée, Nicolette âgée de trois ans environ a commencé avec enthousiasme son long *cursus* scolaire. Elle babille, elle découpe du papier de couleur avec des ciseaux à bouts ronds, elle fait des dessins pour sa maman, fait de la gymnastique, une, deux, et dort un peu après le déjeuner : elle est heureuse ! La maman a accepté de représenter les parents, tous occupés à autre chose, les vaches, le commerce, l'entretien des route et *tutti quanti*, au conseil des parents de l'école lequel s'est tenu après les vacances de la Toussaint. Elle avait quelques questions à poser : pourquoi les murs des classes sont sales, pourquoi les jeux sont vieux, pourquoi l'arbre abattu dans la cour n'a pas été remplacé, pourquoi les patères qui accueillent les manteaux des petits sont déboîtées, pourquoi, pourquoi ? La réponse est très simple : pas de budget ! Mais quel budget ? Le budget municipal, bien entendu ! La maman, ravie des dessins avec des petits morceaux de papiers colorés collés dessus que lui rapporte Nicolette, demande si elle peut consulter ce fameux budget, où et quand. A la mairie !

La maman de Nicolette contacte la secrétaire de mairie, une grosse dame essoufflée quoique souriante, le jour d'ouverture de la mairie, le jeudi pour être précis, et convient avec elle du jour où elle pourra prendre connaissance du budget municipal en cours ... La semaine prochaine, même jour, même heure ! Et la semaine suivante, la maman de Nicolette revient à la mairie où l'attend un gros dossier : celui des budgets successifs de la municipalité du joli petit village ! Et là, stupeur, la maman de Nicolette découvre que le budget en cours est un « sur-budget » !

Qu'est-ce qu'un budget ? Des recettes et des dépenses pour une année, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre, et qui s'équilibrent ! C'est du moins ainsi que la **Constitution** de la République française définit le budget (la loi de finances) préparé pour l'année suivante dès février par les ministères et voté par le Parlement avant la fin décembre. A telle dépense correspond telle recette. Or, que découvre la maman de Nicolette ? Une somme de 600 000 euros (six-cent-mille euros) qui provient de quelles recettes et destinée à quelles dépenses ? ... Mystère ... A moins que le maire, en bon père de famille, ait épargné sur les recettes pour laisser à sa commune un héritage de 100 000 euros par année de son mandat ! Inepte, idiot, farfelu et dommageable à ces administrés ! Le joli petit village du Morvan est dirigé par un maire inculte (ça arrive), jamais surveillé (où est la tranche du supermille-feuilles administratif destinée à contrôler la gestion des élus des 35 000 communes de France hexagonale et ultra-marine ?) et superlativement furieux du constat fait par une citoyenne et contribuable de l'extravagance incommensurable de la sottise de l'élu local. La maman de Nicolette l'a échappé belle : le maire, ignare, livré à ses lubies et enragé de voir démasqué son pot-aux-roses (pour embaumer l'école mal entretenue ?), a hurlé le plus haut et fort qu'il soit possible, qu'il l'aurait volontiers étranglée de ses propres mains s'il avait été là le fameux jeudi du rendez-vous pour prendre connaissance de son budget municipal ! Ouf ... Il était absent et la maman de Nicolette a du répondant : elle est juriste constitutionnaliste !

***Capitalismus delendus est\****

\* Il faut détruire le capitalisme

**... et bonne année à tous !**

*[www.snca-nat.com](http://www.snca-nat.com)*